

20201016-15

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées  
Séance du 16 octobre 2020**

**Objet : Avenant au contrat d'organisation relatif aux expositions « *Henri Cartier-Bresson – Paris* » (titre provisoire) au musée Carnavalet - Histoire de Paris et « *Eugène Atget* » (titre provisoire) à la Fondation Henri Cartier-Bresson**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;


Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant au contrat d'organisation d'exposition, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant la Fondation Henri Cartier-Bresson à l'établissement public Paris Musées, et relatif aux expositions « *Henri Cartier-Bresson – Paris* » (titre provisoire) au musée Carnavalet - Histoire de Paris et « *Eugène Atget* » (titre provisoire) à la Fondation Henri Cartier-Bresson.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de ces expositions seront imputées sur le budget de Paris Musées aux exercices concernés.

Par délégation, la Directrice générale par intérim



Sonia Bayada